

REPUBLIQUE DU SENEGAL

.....

ASSEMBLEE NATIONALE

.....

XI^{ème} LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2009-2010

RAPPORT

FAIT AU NOM

**DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE GENERALE, DES
FINANCES, DU PLAN ET DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE**

SUR

**LE PROJET DE LOI N°16/2010 PORTANT LOI DE
FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNÉE 2010**

PAR

M. SEYDOU DIOUF

RAPPORTEUR

**Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Monsieur le Ministre,
Chers Collègues,**

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le jeudi 20 mai 2010 sous la présidence de Madame Oumou Sow, 1^{ère} Vice-présidente de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 16/2010 portant loi de finances rectificative pour l'année 2010.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Madame la Présidente a adressé ses félicitations à Monsieur le Ministre d'Etat et à l'ensemble de ses collaborateurs pour l'excellent travail accompli à la tête du département stratégique de l'Economie et des Finances, et a salué l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour contenir, dans des proportions raisonnables, les fondamentaux de notre économie, malgré l'étendue de la crise financière. Elle a ensuite donné la parole à Monsieur le Ministre d'Etat pour la présentation de l'exposé général des motifs du projet de loi.

Prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat rappellera que le projet de loi de finances rectificative (LFR) 2010 est arrêté à la somme de 1 933 882 000 000 FCFA contre 1 888 460 000 000 FCFA pour la loi de finances initiale (LFI) 2010, soit un écart de 45 422 000 000 FCFA en valeur absolue et 2,42% en valeur relative.

La réévaluation en hausse de la dette publique à hauteur de 15,030 milliards passant de 174,100 milliards de FCFA à 189,130 milliards de FCFA, les réaménagements de services votés, les modalités d'apurement des arriérés de dépenses sont autant de préoccupations inscrites dans le projet de loi.

Globalement, quatre arguments justifient le sens du présent exercice : à savoir autoriser la prise en charge d'engagements extrabudgétaires, procéder au réaménagement de certaines dotations budgétaires ouvertes par la LFI 2010, soumettre à la formalité de la ratification les décrets d'avance pris au cours de l'année 2009 et en 2010 et réviser à la hausse le taux de la redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL).

Ainsi, le souci du Gouvernement découle d'une volonté affirmée d'assainir les relations financières entre l'Etat et le secteur privé et de se conformer aux dispositions communautaires et réglementaires applicables en matière budgétaire.

A sa suite, vos Commissaires sont intervenus sur la structure des masses budgétaires de la LFR 2010.

A l'entame de leurs propos, certains Commissaires ont déploré l'initiative du Gouvernement qui, à rebours des tendances internationales assises sur une gestion rigoureuse des finances publiques, mobilise 30 milliards destinés spécialement à la couverture des dépenses extrabudgétaires de certains ministères, agences et établissements publics fautifs.

Ce faisant, ces Commissaires ont invité Monsieur le Ministre d'Etat à les édifier, d'une part, sur les montants exacts des dépenses extrabudgétaires par ministère, agence et établissement public et, d'autre part, sur les irrégularités ayant été à l'origine des fautes de gestion, notamment les contrats conclus en marge des procédures légales du Code des marchés publics et les dépenses engagées au-delà des crédits régulièrement ouverts par la LFI.

Pour faire ressortir la pertinence de la démarche initiée par le Ministre d'Etat, vos Commissaires, dans une large majorité, se sont félicités de la priorité accordée au parlement dans l'information sur la dette due au secteur privé. A leur avis, la prise en charge des dépenses extrabudgétaires procède d'une volonté de ne pas nuire les intérêts d'un secteur privé émergent.

Au demeurant, vos Commissaires se sont employés à démontrer le caractère avéré des dépenses extrabudgétaires réalisées entre 2008 et 2009, comme en attestent d'ailleurs les dépenses effectuées par le Ministère de l'Intérieur à l'effet de moderniser la police nationale et de répondre aux exigences afférentes à l'organisation des élections.

Au vu des conséquences des dépenses extrabudgétaires dans les relations entre l'Etat et le secteur privé, vos Commissaires, convaincus de la bonne foi de certains patrons d'entreprise, ont jugé légitime la volonté exprimée par le Gouvernement de trouver une issue heureuse à cette situation. C'est ainsi qu'ils se sont réjouis de l'exercice de transparence auquel s'est livré volontiers le Gouvernement en soumettant la régularisation des arriérés extrabudgétaires à l'approbation du Parlement et ont insisté davantage sur le besoin de clarification pour informer judicieusement l'opinion que certains cherchent à abuser délibérément.

C'est la raison pour laquelle, ils ont demandé à Monsieur le Ministre d'Etat de leur exposer les critères d'éligibilité aux crédits affectés au désintéressement du paquet de services fournis par le secteur privé dans le registre des dépenses extrabudgétaires pouvant justifier le « bon à payer ».

Aussi, vos Commissaires ont convié Monsieur le Ministre d'Etat à procéder à l'éclatement des 30,392 milliards de charges non répartis entre les institutions, les départements ministériels et autres structures qui les ont consommés, pour une meilleure traçabilité des opérations de dépenses extrabudgétaires.

Toutefois, des Commissaires ont émis des réserves sur l'efficacité de l'engagement conventionnel du co-contractant à ne plus conclure des contrats avec l'Administration tel que libellé dans l'article 19 du projet de loi dans la mesure où il est reconnu une part de responsabilité de la quasi-totalité des fournisseurs. A l'évidence, dès lors qu'il est constaté que la commande publique régule principalement le dynamisme du secteur privé, ce modus operandi mérite d'être revu à la lumière de sanctions graduellement échelonnées. A ce propos, ils ont proposé à Monsieur le Ministre d'Etat de faire comparaître devant une commission d'audition les entreprises mises en cause dans l'affaire des dépenses extrabudgétaires pour pouvoir administrer les sanctions idoines.

Du reste, plusieurs Commissaires ont évoqué la nécessaire communication des conclusions du rapport d'audit consacré à la question, en même temps qu'ils se sont interrogés sur l'existence de précédents en la matière.

Il a été aussi souhaité que la LFR soit, dans une certaine mesure, une occasion opportune pour prendre en compte la demande sociale à travers un certain nombre d'investissements nouveaux orientés vers des secteurs-clés tels que l'énergie, la santé, l'éducation, etc. Or, il a été constaté, en l'espèce, que la LFR vise davantage la ratification de décrets d'avance, l'autorisation de paiement de dépenses extrabudgétaires et la réaffectation de dotations budgétaires consécutivement aux réaménagements institutionnels. A cela, s'ajoutent la réévaluation en hausse du volume de déficit chiffré à 51, 228 milliards contre 42, 800 milliards initialement prévus et l'aggravation de la dette publique lesquelles, aux yeux d'une certaine opinion, constituent l'expression la plus frappante de la fièvre de l'économie nationale. Par conséquent, une telle situation est analysée comme étant de nature à compromettre la réalisation des conditions propices au relèvement du taux de croissance en fin 2010.

En outre, vos Commissaires se sont interrogés, entre autres, sur la pertinence de certains décrets d'avance comme le décret 2009-1291 du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de déplacement des enseignants et de correction des épreuves des examens du Baccalauréat, du BFEM et du CFEE. A bien des égards, il est difficilement admissible que des opérations administratives prévisibles ou périodiques soient méconnues dans la planification des activités des ministères sectoriels concernés. Il s'y ajoute que certains décrets d'avance prévoient la régularisation de dépenses qui n'avaient aucun caractère urgent comme l'aménagement de locaux pour des ministères.

C'est pourquoi, des Commissaires voient dans le système de décrets d'avance une logique de contournement du pouvoir financier constitutionnellement dévolu au Parlement. A ce titre, il se pose une éventuelle possibilité consistant à opérer un regroupement de l'ensemble des dépenses concernées en vue de les soumettre à l'approbation préalable du Parlement. Il s'agit là d'envisager une rupture avec la propension à ériger les décrets d'avance en mécanisme budgétaire de droit commun.

En tout état de cause, vos Commissaires se sont montrés très préoccupés par la pratique courante des décrets d'avance et des dépassements de crédits à laquelle s'ajoute l'ampleur des virements et des transferts de crédits ce qui, à terme, peut porter atteinte à la crédibilité du budget.

Vos Commissaires ont aussi interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur la prépondérance des dépenses de fonctionnement dans le projet de loi de finances rectificative, particulièrement pour certaines institutions (Présidence de la République, Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique et social, etc.).

Par ailleurs, vos Commissaires se sont arrêtés sur le relèvement de la redevance des télécommunications publiques (RUTEL) de 2% à 5%. En effet, sur ce dernier point, ils ont estimé que les exigences de simplicité et d'optimisation du rendement de la taxe constituaient les arguments avancés pour justifier le taux de 2% dans le projet de loi instituant la RUTEL. Pour cette raison, toute augmentation du taux paraît peu pertinente en ce qu'elle sera répercutée sur les prix à payer par les consommateurs.

Vos Commissaires se sont intéressés ensuite aux dettes générées par la gestion des hôpitaux (Principal, Grand-Yoff, Fann, Dantec, etc.), au type d'emprunt prévu pour couvrir les

prévisions de 72 milliards et éventuellement le rythme de sollicitation par le Sénégal du marché obligataire, comparativement à celui des autres Etats membres de l'UEMOA.

D'autres observations ont été faites sur l'ouverture de lignes de crédits dans la LFR 2010 pour la finalisation de la construction des hôpitaux de Fatick et de Ziguinchor, concurremment au montant déjà inscrit dans la LFI 2010, tout comme il s'est également posé l'inscription de crédits pour le recrutement de personnels de santé.

Abordant les engagements pris au cours du Conseil interministériel, tenu en mai 2008, pour apurer la dette des hôpitaux, vos Commissaires ont fait remarquer à Monsieur le Ministre d'Etat qu'à l'épreuve des faits, différemment de la promesse de 7 milliards en 2008, il a été seulement injecté 2,7 milliards en 2009 et inscrit le même montant dans le budget de 2010. Subséquemment, vos Commissaires ont soulevé d'autres interpellations ayant trait aux mécanismes envisagés dans le court terme pour apurer la totalité de la dette des établissements publics de santé.

Au surplus, vos Commissaires invitent le Gouvernement à prêter une plus grande attention à la gestion des recettes des structures de santé. Du reste, l'importance des flux financiers constatés amène certains Commissaires à demander qu'un audit soit diligenté pour une meilleure appréciation de la situation financière desdits établissements.

Vos Commissaires ont rappelé les considérations sur le rapport économique et financier de l'année, la réalisation d'une économie de l'ordre de 14 milliards générée par l'application du Code des marchés publics et la signification juridique conférée aux décrets d'avance et aux virements de crédits. Dans cette même veine, il est fait cas de la position privilégiée du Sénégal en matière de dette intérieure comparativement aux pays de l'UEMOA.

D'une manière générale, vos Commissaires ont fait un focus sur les annexes à la loi de finances, les missions d'évaluation et de contrôle de l'exécution du budget par la Commission des Finances, la révision des dispositions du Code des marchés publics empêchant principalement les Collectivités locales et certaines institutions, parfois sollicitées par des besoins urgents, de passer diligemment leur commande de biens et de services.

Par ailleurs, ils ont agité l'évaluation de la mesure de baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) en rapport avec la relance de l'investissement.

Sous ce rapport, vos Commissaires ont souhaité disposer des éléments d'information sur le processus d'évaluation de la dépense fiscale pour en déterminer les effets induits sur le développement économique et social.

Au détour d'une interrogation portant sur l'acquisition d'immeubles prévue dans le budget du Ministère de l'Economie et des Finances, vos Commissaires ont demandé à Monsieur le Ministre d'Etat qu'il soit accordé une attention plus soutenue aux services de régie financière relativement à l'amélioration de leurs conditions de travail. Dans cet ordre d'idées, l'état des infrastructures et des équipements de la Douane a fondamentalement préoccupé vos Commissaires.

En outre, vos Commissaires ont soulevé un certain nombre d'observations spécifiques chevillées autour de la forme du texte, des chiffres réels concernant les crédits ouverts pour le Ministère de l'Intérieur, l'amputation de crédits du cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports à hauteur de 1,69 milliard et du volume d'endettement (dette intérieure et dette extérieure) du Sénégal.

Il a également été mentionné l'inscription de crédits destinés à satisfaire certaines doléances dont principalement la promesse faite à la Commune de Bambey pour l'accompagner dans ses efforts de développement, la subvention du coton estimée à environ 1,500 milliard, la construction des locaux du SAMU, l'augmentation de subventions allouées aux groupements féminins, le paiement des crédits du programme d'adduction d'eau potable et le renforcement des crédits des secteurs de l'énergie et de l'aquaculture.

Vos Commissaires sont aussi revenus sur la confidentialité présumée des rapports d'audit, les dispositions de la loi de finances régissant la nullité absolue des actes de dépenses des personnes morales de droit public accomplis en dépit de l'inexistence de crédits suffisants, et singulièrement les transferts et le renflouement des crédits spéciaux opérés sur le budget de la Présidence de la République.

Vos Commissaires se sont appesantis sur le rehaussement du pourcentage trimestriel de recouvrement des recettes de 16% à 25%, la soutenabilité de la dette du Sénégal et le dialogue entre les parlementaires et les organisations syndicales de la santé sur les défis du secteur.

Vos Commissaires n'ont pas manqué de faire part du témoignage porté devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 8 mars dernier, lors du débat sur l'autonomisation économique

des femmes face à la crise. A l'occasion, il a été magnifié l'efficacité des stratégies déployées par le Ministère de l'Economie et des Finances pour maîtriser la crise et juguler le déficit.

Vos Commissaires ont, également, encouragé Monsieur le Ministre d'Etat à communiquer davantage sur les options fondamentales de l'administration financière, notamment le souci constant de l'Etat du Sénégal de préserver la qualité des relations financières établies avec le secteur privé.

Enfin, vos Commissaires ont salué l'ingéniosité des mesures prises par Monsieur le Ministre d'Etat pour contenir le déficit budgétaire dans des proportions conformes aux critères de convergence de l'UEMOA et se sont réjouis des dispositions arrêtées en direction de la prochaine campagne agricole.

En réponse aux interpellations de vos Commissaires, Monsieur le Ministre d'Etat, après leur avoir renouvelé ses remerciements pour les encouragements et félicitations, a tenu à apporter des éléments de clarification sur ce qui est communément appelé « dépense extrabudgétaire ». Pour éviter toute interprétation divergente, Monsieur le Ministre d'Etat précisera que la notion de « dépense extrabudgétaire » suppose d'abord et avant tout l'existence d'une dépense qui a déjà été exécutée. Or, en l'occurrence, il s'agit d'engagements extrabudgétaires définis comme étant des engagements initiés en marge de la réglementation et en l'absence de crédits ouverts dans le budget.

Parlant des précédents, il dira que le dernier en date remonte à 1997 pour un montant de 17 milliards réglé dans le cadre de la LFR faisant suite à la cession des actions de la SONATEL.

De même, Monsieur le Ministre d'Etat soulignera son investissement personnel sur la question des engagements extrabudgétaires et celle des arriérés de paiement de la dette intérieure. Il a ensuite décrit les modalités d'apurement assujetties à la délivrance d'un « bon à payer » sous certaines conditions et prenant en compte la marge, les prix homologués, la validité des pièces justificatives, la récidive et la physionomie de chaque cas.

Il a aussi expliqué les raisons ayant motivé la concentration des crédits de paiement au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, lequel abrite l'agence judiciaire de l'Etat.

Après l'inventaire des institutions, agences et établissements publics impliqués dans les engagements extrabudgétaires, Monsieur le Ministre d'Etat a donné des précisions

supplémentaires sur les facteurs qui ont provoqué leur accumulation. Parmi ceux-ci figurent les nécessités impérieuses, notamment pour le Ministère de l'intérieur dans la confection des cartes nationales d'identité et les ponctions budgétaires intervenues sur des crédits déjà engagés. En l'absence de faute imputable aux personnes publiques et aux cocontractants, le Ministère de l'Economie et des Finances s'est trouvé, en toute bonne logique, dans l'obligation de verser les sommes dues sur la base des prestations consenties.

Monsieur le Ministre d'Etat a également rassuré quant à la viabilité de l'endettement de l'Etat du Sénégal. En l'occurrence, le déficit budgétaire reste un instrument actif de politique économique indispensable à la régulation des mécanismes du marché financier. Il a, en outre, exalté le capital de confiance des institutions financières internationales quant à la bonne santé financière de l'Etat du Sénégal, comme en témoignent le climat de travail durant la dernière revue du FMI et la facilité d'accès aux Eurobonds.

Répondant aux interpellations sur le volume des décrets d'avance, Monsieur le Ministre d'Etat a considéré qu'il s'explique généralement par le règlement de dépenses prioritaires présentant un caractère urgent, comme il en a été cas avec le paiement des bourses ou alors par des réallocations de ressources opérée par des ministères sectoriels en fonction de nouvelles urgences. Hors le cas d'urgence, il est souvent demandé aux ministères d'attendre la LFR.

S'agissant de la RUTEL, sa mise en place répond, selon Monsieur le Ministre d'Etat, au souci du Gouvernement d'intéresser l'Etat sur les bénéfices importants générés dans le secteur.

Monsieur le Ministre d'Etat a aussi apporté des clarifications sur la subvention du coton. Aussi, précisera-t-il que dans le contexte d'une LFR sans mesures nouvelles, il a été demandé au ministère concerné de proposer une prise en charge sur ses crédits propres.

Relativement au recrutement de personnel dans le secteur de la santé, Monsieur le Ministre d'Etat évoquera une incompréhension entre le Ministère des Finances et celui de la Santé. En effet, il avait été prévu, dans les annexes budgétaires, un recrutement de 800 agents, sans que le montant nécessaire ne fasse l'objet d'allocation dans le budget.

C'est pourquoi, il a été demandé au Ministère de la Santé d'envoyer son expression de besoin qui va être examinée en même temps que celle des autres ministères, sans garantie que la totalité des 800 agents seront recrutés, même si l'Etat, en l'espèce privilégiera les secteurs

sociaux. En tout état de cause, une approche programme, étalée dans le temps, permettra de résorber le déficit en personnel.

Monsieur le Ministre d'Etat a passé en revue d'autres aspects articulés autour de l'accompagnement du programme d'aquaculture, un secteur porteur d'espoir, des dispositions prises sur le plan financier pour assainir la situation de la SENELEC, des orientations justifiant l'élaboration d'un règlement financier applicable aux hôpitaux, les perspectives de modification du Code des marchés publics sur une base consensuelle et en vertu des enseignements tirés de la pratique, les prévisions d'évaluation de l'Impôt sur les sociétés par ses services compétents.

En définitive, Monsieur le Ministre d'Etat s'est prononcé sur la récurrente remarque des transferts de crédits, la trame de recouvrement des recettes fiscales et l'existence de voies de droit susceptibles de lever le secret sur le rapport d'audit relatif aux engagements extrabudgétaires.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, le projet de loi n°16/2010 portant loi de finances rectificative pour l'année 2010 et vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève de votre part, aucune objection majeure.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

XI^{ÈME} LÉGISLATURE

N°13/2010

Loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2010

=====

L'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du mardi 25 mai 2010, la loi provisoire dont la teneur suit :

TABLE DES MATIERES	N° de page
A - EXPOSE GENERAL DES MOTIFS.....	I-III
B - EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE.....	1
Liste des articles.....	2
<i>PREMIERE PARTIE : CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE.....</i>	3-5
<i>FINANCIER</i>	
<i>DEUXIEME PARTIE : MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS</i>	
<i>DIVERSES.....</i>	6-11
TABLEAUX RECAPITULATIFS.....	12
(Annexés à l'exposé des motifs par article)	
I. Budget Général.....	13
2 – Dépenses	
• Comparaison par titre et par pouvoir public ou ministère des crédits ouverts par la loi de finances 2010 et ceux prévus dans la loi de finances rectificative 2010.....	14-29
Observations générales sur l'évolution des dépenses.....	30-31
C - PROJET DE LOI.....	32
Projet de loi.....	33-35
Annexes législatives	36
• Annexe 3 : Réévaluation des services votés.....	37-47
• Annexe 4 : Répartition des mesures nouvelles.....	48
• Annexe 8 bis : service de la dette intérieure et extérieure	49
• Annexe 1: prévision de recettes par article et par paragraphe	50
• Annexe 13: Situation de la dette des Etablissements publics	51

A – EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

de la dette extérieure notamment des montants dus aux pays de l'OCDE et à la banque centrale du Koweït, il est noté une prise en charge des intérêts échus sur les euro bonds. Concomitamment, la dette intérieure enregistre une hausse en raison des encours programmés dans le cadre du rachat de la dette FMI et du paiement des intérêts applicables aux obligations du Trésor par adjudication durant la période 2008-2018 et d'autres emprunts obtenus par le Trésor.

Des réaménagements portant sur les services votés sont envisagés en vue de prendre en compte la dernière répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, objet du décret n° 2010-421 du 31 mars 2010 précité. Ces réaménagements concernent également des projets et programmes mis en œuvre par certains départements ministériels, en vue d'assurer leur exécution optimale.

En outre, dans le cadre de l'assainissement des relations financières entre l'Etat et le secteur privé, les pouvoirs publics, après avoir intégralement apuré les arriérés de paiement de l'Etat résultant de procédures régulières d'exécution des dépenses publiques, se sont engagés, à résoudre définitivement les arriérés de paiement découlant d'engagements extrabudgétaires initiés au niveau de certains ministères, agences ou établissements publics, en marge des procédures régulières d'exécution des dépenses publiques (engagements pris au-delà des crédits ouverts dans les budgets respectifs des structures concernées et/ou en marge des procédures de conclusion de marchés publics). Dans ce cadre, un cabinet d'audit, dûment sélectionné, a procédé, à la date du 31 décembre 2009, à un recensement des engagements extrabudgétaires imputables à des ministères, agences et établissements publics. Aux termes de cet exercice, il convient, en application des dispositions des articles 12, 15, 18, 22 et 26 de la loi organique relative aux lois de finances, de demander au parlement l'autorisation de prendre en charge les engagements extrabudgétaires qui auraient donné lieu à des fournitures, prestations et travaux réalisés au profit des structures évoquées ci-dessus. Toutefois, les dépenses qui résulteront de ces engagements devront être jugées "bon à payer". La stratégie d'apurement de ces dépenses sera mise en œuvre dans des conditions et suivant des procédures dérogatoires au règlement général sur la comptabilité publique, en vue de garantir la légalité des paiements envisagés. Au demeurant, en application des dispositions de l'article 2 de la loi organique susvisée, des sanctions seront applicables aux

B – EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE

**PREMIERE PARTIE :
CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER**

Les administrateurs de crédits et les cocontractants de l'Administration auteurs des dépenses extrabudgétaires feront l'objet de sanctions plus sévères en application des dispositions de la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes en ce qui concerne les agents de l'Etat et par un engagement conventionnel du cocontractant à ne plus conclure des contrats avec l'Administration.»

Exposé des motifs

En vue respecter ses engagements, le gouvernement, après avoir apuré, intégralement, les arriérés de paiement nés de l'application de procédures administratives régulières, a retenu de résoudre, définitivement les impayés résultant de dépenses extrabudgétaires, sous réserve que les créances réclamées par les fournisseurs et entrepreneurs concernés, soient enregistrées, certifiées et reconnues « bon à payer ».

La régularisation des engagements extrabudgétaires participe de l'assainissement financier pilier de la viabilité financière de l'Etat.

- BUDGET GENERAL

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

RECAPITULATION GLOBALE PAR TITRE

Un Peuple-Un But-Une Foi	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
BUDGET GENERAL						
Dépenses consolidées						
Titre 1 - Dette Publique	174.100.000.000	189.130.000.000	0	189.130.000.000	15.030.000.000	8,63%
Titre 2 - Dépenses de personnel	396.800.000.000	396.800.000.000	0	396.800.000.000	0	0,0%
Titre 3 - Dépenses de fonctionnement	289.200.000.000	283.622.000.000	30.392.000.000	314.014.000.000	24.814.000.000	8,58%
Titre 4 - Dépenses de transfert	249.900.000.000	255.478.000.000	0	255.478.000.000	5.578.000.000	2,23%
TOTAL CONSOLIDE AVEC DOTATIONS INTERNES	1.110.000.000.000	1.125.030.000.000	30.392.000.000	1.155.422.000.000	45.422.000.000	4,09%
Dépenses d'investissement						
Titre 5 - Dépenses en capital	402.746.900.000	403.750.300.000	0	403.750.300.000	1.003.400.000	0,25%
Titre 6 - Transfert en capital	310.053.100.000	309.049.700.000	0	309.049.700.000	-1.003.400.000	-0,32%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	712.800.000.000	712.800.000.000	0	712.800.000.000	0	0,0%
TOTAL BUDGET GENERAL	1.822.800.000.000	1.837.830.000.000	30.392.000.000	1.868.222.000.000	45.422.000.000	2,49%
Titre 7 - Comptes Spéciaux du Trésor	65.660.000.000	65.660.000.000	0	65.660.000.000	0	0,0%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	65.660.000.000	65.660.000.000	0	65.660.000.000	0	0,0%
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	1.888.460.000.000	1.903.490.000.000	30.392.000.000	1.933.882.000.000	45.422.000.000	2,41%
dont total hors dépenses de personnel et dette	539.100.000.000	539.100.000.000	30.392.000.000	569.492.000.000	30.392.000.000	5,64%
Dotation Internes(transferts courants) (1)						
Dotation Aval et Garanties	0	0	0	0	0	
Dotation Prêts au logement	6.000.000.000	6.000.000.000	0	6.000.000.000	0	0,0%
Total dotations Internes(Transferts courants)	6.000.000.000	6.000.000.000	0	6.000.000.000	0	0,0%
Dont Budget Gén à CST						
Total Dépenses consolidées						
Titre 1 - Dette Publique	174.100.000.000	189.130.000.000	0	189.130.000.000	15.030.000.000	8,63%
Titre 2 - Dépenses de personnel	396.800.000.000	396.800.000.000	0	396.800.000.000	0	0,0%
Titre 3 - Dépenses de fonctionnement	289.200.000.000	283.622.000.000	30.392.000.000	314.014.000.000	24.814.000.000	8,58%
Titre 4 - Transferts courant	243.900.000.000	249.478.000.000	0	249.478.000.000	5.578.000.000	2,29%
TOTAL CONSOLIDE HORS DOTATIONS INTERNES ET DETTE	1.104.000.000.000	1.119.030.000.000	30.392.000.000	1.149.422.000.000	45.422.000.000	4,11%
Dépenses d'investissement						
Titre 5 - Dépenses en capital	402.746.900.000	403.750.300.000	0	403.750.300.000	1.003.400.000	0,25%
Titre 6 - Transfert en capital	310.053.100.000	309.049.700.000	0	309.049.700.000	-1.003.400.000	-0,32%
Total Dépenses d'Investissement	712.800.000.000	712.800.000.000	0	712.800.000.000	0	0,0%
Total Budget Général	1.816.800.000.000	1.831.830.000.000	30.392.000.000	1.862.222.000.000	45.422.000.000	2,50%
Titre 7 - Comptes Spéciaux du Trésor	65.660.000.000	65.660.000.000	0	65.660.000.000	0	0,0%
Total Comptes Spéciaux du Trésor	65.660.000.000	65.660.000.000	0	65.660.000.000	0	0,0%
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	1.882.460.000.000	1.897.490.000.000	30.392.000.000	1.927.882.000.000	45.422.000.000	2,41%

(1) BG à CST = Dotations du Budget Général aux Comptes Spéciaux du Trésor



Un Peuple-Un But-Une Foi

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
23 Commission Electorale Nationale Autonome						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 4 - 23 Transferts courants	1.700.000.000	1.700.000.000	0	1.700.000.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	1.700.000.000	1.700.000.000	0	1.700.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.700.000.000	1.700.000.000	0	1.700.000.000	0	0,0
Total Général Section 23	1.700.000.000	1.700.000.000	0	1.700.000.000	0	0,0
24 Conseil Economique et Social						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	1.782.000.000	1.782.000.000	0	1.782.000.000	0	0,0
Titre 3 - 24 Dépenses de fonctionnement	1.392.000.000	3.362.016.000	0	3.362.016.000	1.970.016.000	141,52
Titre 4 - 24 Transferts courants	50.000.000	50.000.000	0	50.000.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	3.224.000.000	5.194.016.000	0	5.194.016.000	1.970.016.000	61,10
TOTAL BUDGET GENERAL	3.224.000.000	5.194.016.000	0	5.194.016.000	1.970.016.000	61,10
Total Général Section 24	3.224.000.000	5.194.016.000	0	5.194.016.000	1.970.016.000	61,10
25 Conseil Constitutionnel						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	145.858.980	145.858.980	0	145.858.980	0	0,0
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	72.016.000	72.016.000	0	72.016.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	217.874.980	217.874.980	0	217.874.980	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	217.874.980	217.874.980	0	217.874.980	0	0,0
Total Général Section 25	217.874.980	217.874.980	0	217.874.980	0	0,0
27 Cour Suprême						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	763.414.140	763.414.140	0	763.414.140	0	0,0
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	718.843.000	798.843.000	0	798.843.000	80.000.000	11,13
Titre 4 - 27 Transferts courants	2.100.000	2.100.000	0	2.100.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	1.484.357.140	1.564.357.140	0	1.564.357.140	80.000.000	5,39
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 27 Investissements executés par l'état	844.000.000	844.000.000	0	844.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	844.000.000	844.000.000	0	844.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	2.328.357.140	2.408.357.140	0	2.408.357.140	80.000.000	3,44
Total Général Section 27	2.328.357.140	2.408.357.140	0	2.408.357.140	80.000.000	3,44



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

Un Peuple-Un But-Une Foi

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
31 Ministère des Affaires Etrangères						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	16.969.480.020	16.969.480.020	0	16.969.480.020	0	0,0
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	14.321.307.000	14.378.376.853	0	14.378.376.853	57.069.853	0,40
Titre 4 - 31 Transferts courants	4.958.636.000	4.958.636.000	0	4.958.636.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	36.249.423.020	36.306.492.873	0	36.306.492.873	57.069.853	0,16
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 31 Investissements executés par l'état	5.015.000.000	5.015.000.000	0	5.015.000.000	0	0,0
Titre 6 - 31 Transfert en capital	150.000.000	250.000.000	0	250.000.000	100.000.000	66,67
Total Budget d'Investissement	5.165.000.000	5.265.000.000	0	5.265.000.000	100.000.000	1,94
TOTAL BUDGET GENERAL	41.414.423.020	41.571.492.873	0	41.571.492.873	157.069.853	0,38
Total Général Section 31	41.414.423.020	41.571.492.873	0	41.571.492.873	157.069.853	0,38
32 Ministère des Forces Armées						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	62.315.716.000	62.315.716.000	0	62.315.716.000	0	0,0
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	20.370.842.000	22.116.950.000	0	22.116.950.000	1.746.108.000	8,57
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.362.279.000	2.362.279.000	0	2.362.279.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	85.048.837.000	86.794.945.000	0	86.794.945.000	1.746.108.000	2,05
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 32 Investissements executés par l'état	11.419.000.000	11.419.000.000	0	11.419.000.000	0	0,0
Titre 6 - 32 Transfert en capital	474.000.000	474.000.000	0	474.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	11.893.000.000	11.893.000.000	0	11.893.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	96.941.837.000	98.687.945.000	0	98.687.945.000	1.746.108.000	1,80
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR						
Comptes Spéciaux du Trésor						
Titre 7 - 32 Comptes Spéciaux du Trésor	150.000.000	150.000.000	0	150.000.000	0	0,0
Total Comptes Spéciaux du Trésor	150.000.000	150.000.000	0	150.000.000	0	0,0
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	150.000.000	150.000.000	0	150.000.000	0	0,0
Total Général Section 32	97.091.837.000	98.837.945.000	0	98.837.945.000	1.746.108.000	1,80



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

Un Peuple-Un But-Une Foi

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
36 Ministère des affaires sociales et des relations avec les institutions						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 36 Dépenses de personnel	573.480.520	573.480.520	0	573.480.520	0	0,0
Titre 3 - 36 Dépenses de fonctionnement	342.903.000	342.903.000	0	342.903.000	0	0,0
Titre 4 - 36 Transferts courants	255.000.000	255.000.000	0	255.000.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	1.171.383.520	1.171.383.520	0	1.171.383.520	0	0,0
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 36 Investissements executés par l'état	247.000.000	247.000.000	0	247.000.000	0	0,0
Titre 6 - 36 Transfert en capital	328.000.000	328.000.000	0	328.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	575.000.000	575.000.000	0	575.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.746.383.520	1.746.383.520	0	1.746.383.520	0	0,0
Total Général Section 36	1.746.383.520	1.746.383.520	0	1.746.383.520	0	0,0
39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 39 Dépenses de personnel	246.366.980	246.366.980	0	246.366.980	0	0,0
Titre 3 - 39 Dépenses de fonctionnement	386.228.000	386.228.000	0	386.228.000	0	0,0
Titre 4 - 39 Transferts courants	61.474.000	61.474.000	0	61.474.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	694.068.980	694.068.980	0	694.068.980	0	0,0
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 39 Investissements executés par l'état	95.000.000	95.000.000	0	95.000.000	0	0,0
Titre 6 - 39 Transfert en capital	250.000.000	250.000.000	0	250.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	345.000.000	345.000.000	0	345.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.039.068.980	1.039.068.980	0	1.039.068.980	0	0,0
Total Général Section 39	1.039.068.980	1.039.068.980	0	1.039.068.980	0	0,0
40 Ministère de l'Economie Maritime de la Pêche et des Transports Maritimes						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.294.788.140	1.294.788.140	0	1.294.788.140	0	0,0
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	759.345.000	757.526.000	0	757.526.000	-1.819.000	-0,24
Titre 4 - 40 Transferts courants	171.600.000	171.600.000	0	171.600.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	2.225.733.140	2.223.914.140	0	2.223.914.140	-1.819.000	-0,08
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 40 Investissements executés par l'état	9.551.000.000	9.551.000.000	0	9.551.000.000	0	0,0
Titre 6 - 40 Transfert en capital	240.000.000	240.000.000	0	240.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	9.791.000.000	9.791.000.000	0	9.791.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	12.016.733.140	12.014.914.140	0	12.014.914.140	-1.819.000	-0,02
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR						
Comptes Spéciaux du Trésor						
Titre 7 - 40 Comptes Spéciaux du Trésor	900.000.000	900.000.000	0	900.000.000	0	0,0
Total Comptes Spéciaux du Trésor	900.000.000	900.000.000	0	900.000.000	0	0,0
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	900.000.000	900.000.000	0	900.000.000	0	0,0
Total Général Section 40	12.916.733.140	12.914.914.140	0	12.914.914.140	-1.819.000	-0,01



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

Un Peuple-Un But-Une Foi

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
44 Ministère des Mines,de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	519.951.000	519.951.000	0	519.951.000	0	0,0
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	312.852.000	312.852.000	0	312.852.000	0	0,0
Titre 4 - 44 Transferts courants	1.752.937.000	1.752.937.000	0	1.752.937.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	2.585.740.000	2.585.740.000	0	2.585.740.000	0	0,0
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 44 Investissements executés par l'état	10.636.000.000	10.636.000.000	0	10.636.000.000	0	0,0
Titre 6 - 44 Transfert en capital	1.007.000.000	1.007.000.000	0	1.007.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	11.643.000.000	11.643.000.000	0	11.643.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	14.228.740.000	14.228.740.000	0	14.228.740.000	0	0,0
Total Général Section 44	14.228.740.000	14.228.740.000	0	14.228.740.000	0	0,0
45 Ministère du Commerce						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1.327.538.220	1.327.538.220	0	1.327.538.220	0	0,0
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	440.691.000	440.691.000	0	440.691.000	0	0,0
Titre 4 - 45 Transferts courants	1.074.620.000	1.074.620.000	0	1.074.620.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	2.842.849.220	2.842.849.220	0	2.842.849.220	0	0,0
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 45 Investissements executés par l'état	1.005.000.000	1.005.000.000	0	1.005.000.000	0	0,0
Titre 6 - 45 Transfert en capital	850.000.000	850.000.000	0	850.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	1.855.000.000	1.855.000.000	0	1.855.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	4.697.849.220	4.697.849.220	0	4.697.849.220	0	0,0
Total Général Section 45	4.697.849.220	4.697.849.220	0	4.697.849.220	0	0,0
46 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1.908.764.220	1.908.764.220	0	1.908.764.220	0	0,0
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	1.411.467.000	1.491.467.000	0	1.491.467.000	80.000.000	5,67
Titre 4 - 46 Transferts courants	355.000.000	105.000.000	0	105.000.000	-250.000.000	-70,42
Total Budget de Fonctionnement	3.675.231.220	3.505.231.220	0	3.505.231.220	-170.000.000	-4,63
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 46 Investissements executés par l'état	24.613.000.000	24.639.000.000	0	24.639.000.000	26.000.000	0,11
Titre 6 - 46 Transfert en capital	45.810.000.000	40.984.000.000	0	40.984.000.000	-4.826.000.000	-10,53
Total Budget d'Investissement	70.423.000.000	65.623.000.000	0	65.623.000.000	-4.800.000.000	-6,82
TOTAL BUDGET GENERAL	74.098.231.220	69.128.231.220	0	69.128.231.220	-4.970.000.000	-6,71
Total Général Section 46	74.098.231.220	69.128.231.220	0	69.128.231.220	-4.970.000.000	-6,71



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

Un Peuple-Un But-Une Foi

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
53 Ministère de la Culture						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	841.258.680	841.258.680	0	841.258.680	0	0,0
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	515.702.000	515.702.000	0	515.702.000	0	0,0
Titre 4 - 53 Transferts courants	3.267.010.000	3.267.010.000	0	3.267.010.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	4.623.970.680	4.623.970.680	0	4.623.970.680	0	0,0
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 53 Investissements executés par l'état	1.298.000.000	1.298.000.000	0	1.298.000.000	0	0,0
Titre 6 - 53 Transfert en capital	18.300.000.000	18.300.000.000	0	18.300.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	19.598.000.000	19.598.000.000	0	19.598.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	24.221.970.680	24.221.970.680	0	24.221.970.680	0	0,0
Total Général Section 53	24.221.970.680	24.221.970.680	0	24.221.970.680	0	0,0
54 Ministère de la Santé et de la Prévention						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	31.386.727.900	31.386.727.900	0	31.386.727.900	0	0,0
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	14.668.902.000	14.668.902.000	0	14.668.902.000	0	0,0
Titre 4 - 54 Transferts courants	28.450.431.000	28.450.431.000	0	28.450.431.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	74.506.060.900	74.506.060.900	0	74.506.060.900	0	0,0
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 54 Investissements executés par l'état	29.106.000.000	29.482.000.000	0	29.482.000.000	376.000.000	1,29
Titre 6 - 54 Transfert en capital	2.185.000.000	2.185.000.000	0	2.185.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	31.291.000.000	31.667.000.000	0	31.667.000.000	376.000.000	1,20
TOTAL BUDGET GENERAL	105.797.060.900	106.173.060.900	0	106.173.060.900	376.000.000	0,36
Total Général Section 54	105.797.060.900	106.173.060.900	0	106.173.060.900	376.000.000	0,36
55 Ministère de la Jeunesse des sports et des loisirs						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	2.459.459.480	2.459.459.480	0	2.459.459.480	0	0,0
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	2.785.492.000	2.785.492.000	0	2.785.492.000	20.000.000	0,72
Titre 4 - 55 Transferts courants	1.447.633.000	378.115.000	0	378.115.000	-1.069.518.000	-73,88
Total Budget de Fonctionnement	6.672.584.480	5.623.066.480	0	5.623.066.480	-1.049.518.000	-15,73
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 55 Investissements executés par l'état	5.482.000.000	5.482.000.000	0	5.482.000.000	0	0,0
Titre 6 - 55 Transfert en capital	500.000.000	500.000.000	0	500.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	5.982.000.000	5.982.000.000	0	5.982.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	12.654.584.480	11.605.066.480	0	11.605.066.480	-1.049.518.000	-8,29
Total Général Section 55	12.654.584.480	11.605.066.480	0	11.605.066.480	-1.049.518.000	-8,29



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

Un Peuple-Un But-Une Foi

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
60 Charges non Réparties						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	40.991.068.820	40.991.068.820	0	40.991.068.820	0	0,0
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	76.496.329.000	56.253.070.847	30.392.000.000	86.645.070.847	10.148.741.847	13,27
Titre 4 - 60 Transferts courants	64.742.937.000	66.262.455.000	0	66.262.455.000	1.519.518.000	2,35
Total Budget de Fonctionnement	182.230.334.820	163.506.594.667	30.392.000.000	193.898.594.667	11.668.259.847	6,40
TOTAL BUDGET GENERAL	182.230.334.820	163.506.594.667	30.392.000.000	193.898.594.667	11.668.259.847	6,40
Total Général Section 60	182.230.334.820	163.506.594.667	30.392.000.000	193.898.594.667	11.668.259.847	6,40
62 Min Elevage						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.461.604.300	1.461.604.300	0	1.461.604.300	0	0,0
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	813.705.000	813.705.000	0	813.705.000	0	0,0
Titre 4 - 62 Transferts courants	29.142.000	229.142.000	0	229.142.000	200.000.000	686,29
Total Budget de Fonctionnement	2.304.451.300	2.504.451.300	0	2.504.451.300	200.000.000	8,68
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 62 Investissements executés par l'état	7.833.000.000	7.833.000.000	0	7.833.000.000	0	0,0
Titre 6 - 62 Transfert en capital	874.000.000	874.000.000	0	874.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	8.707.000.000	8.707.000.000	0	8.707.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	11.011.451.300	11.211.451.300	0	11.211.451.300	200.000.000	1,82
Total Général Section 62	11.011.451.300	11.211.451.300	0	11.211.451.300	200.000.000	1,82
63 Ministère de la communication et Porte Parole du Gouvernement						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	301.102.460	301.102.460	0	301.102.460	0	0,0
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	1.034.371.000	1.022.216.000	0	1.022.216.000	-12.155.000	-1,18
Titre 4 - 63 Transferts courants	721.370.000	721.370.000	0	721.370.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	2.056.843.460	2.044.688.460	0	2.044.688.460	-12.155.000	-0,59
Budget d'Investissement						
Titre 6 - 63 Transfert en capital	5.409.000.000	5.409.000.000	0	5.409.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	5.409.000.000	5.409.000.000	0	5.409.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	7.465.843.460	7.453.688.460	0	7.453.688.460	-12.155.000	-0,16
Total Général Section 63	7.465.843.460	7.453.688.460	0	7.453.688.460	-12.155.000	-0,16



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	Loi de Finances Rectificative pour l'année 2010				
		Réévaluation Services Votés	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total	Ecart	
					Valeur Absolue	%
68 Ministère de l'Assainissement et de l'Hygiène Publique						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	162.268.420	162.268.420	0	162.268.420	0	0,0
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	243.543.000	243.543.000	0	243.543.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	405.811.420	405.811.420	0	405.811.420	0	0,0
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 68 Investissements executés par l'état	7.745.000.000	7.745.000.000	0	7.745.000.000	0	0,0
Titre 6 - 68 Transfert en capital	7.108.000.000	7.108.000.000	0	7.108.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	14.853.000.000	14.853.000.000	0	14.853.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	15.258.811.420	15.258.811.420	0	15.258.811.420	0	0,0
Total Général Section 68	15.258.811.420	15.258.811.420	0	15.258.811.420	0	0,0
75 Mininstère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des Centres Universitaires Régionaux(CUR) et de la Recherche Scientifique						
BUDGET GENERAL						
Budget de Fonctionnement						
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	2.253.797.080	2.253.797.080	0	2.253.797.080	0	0,0
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.945.731.000	3.061.449.000	0	3.061.449.000	115.718.000	3,93
Titre 4 - 75 Transferts courants	79.425.872.000	79.425.872.000	0	79.425.872.000	0	0,0
Total Budget de Fonctionnement	84.625.400.080	84.741.118.080	0	84.741.118.080	115.718.000	0,14
Budget d'Investissement						
Titre 5 - 75 Investissements executés par l'état	4.806.000.000	4.806.000.000	0	4.806.000.000	0	0,0
Total Budget d'Investissement	4.806.000.000	4.806.000.000	0	4.806.000.000	0	0,0
TOTAL BUDGET GENERAL	89.431.400.080	89.547.118.080	0	89.547.118.080	115.718.000	0,13
Total Général Section 75	89.431.400.080	89.547.118.080	0	89.547.118.080	115.718.000	0,13
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS:	1.888.460.000.000	1.903.490.000.000	30.392.000.000	1.933.882.000.000	45.422.000.000	2,41

TABLEAU IV EVOLUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL

En millions de francs

LIBELLES	LF 2009	LF 2010	LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2010			ECART	
			SERVICES VOTES	MESURES NOUVELLES	TOTAL	Val. Absolue LF10/LFR10	Val. Relat. %
DEPENSES ORDINAIRES							
TITRE 1 dette publique	150 000	174 100	169 040	0	189 130	15 030	8,63%
TITRE 2 personnel	389 000	396 800	396 800		396 800	0	0,00%
TITRE 3 achat biens et services	269 141	289 200	283 632	30 392	314 024	24 824	8,58%
TITRE 4 Transfert	270 861	249 900	255 468		255 468	5 568	2,23%
TOTAL							
DEP. ORDINAIRES	1 079 002	1 110 000	1 104 940	30 392	1 155 422	45 422	4,09%
dont Titre 3,4 =	540 002	539 100	539 100	30 392	569 492	30 392	5,64%
TITRE 5 Investissements	697 750	712 800	712 800	0	712 800	0	0,00%
INTERIEURES	437 750	439 500	439 500	0	439 500	0	0,00%
EXTERIEUR	260 000	273 300	273 300	0	273 300	0	0,00%
TOTAL							
DEP ORD. + DEP CAP	1 776 752	1 822 800	1 817 740	30 392	1 868 222	45 422	2,49%
INVESTISSEMENTS							
Aut de Prog et Financem. Acquis	4 965 159	5 951 852	5 951 852	0	5 951 852	0	0,00%

ARTICLE PREMIER : Les dispositions des articles 2, 3 alinéas I et II, 4, 5, de la loi n° 2009-35 du 23 décembre 2009 portant loi de finances pour l'année 2010 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

B – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

ARTICLE 2 : Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année rectificative 2010, à la somme de 1.868.222.000.000 francs CFA conformément aux annexes III, IV et V de la présente loi.

C – DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 3 : I - Pour l'année 2010, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi de finances rectificative, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants ci-après :

En millions de francs

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant	SOLDE
1 - BUDGET GENERAL				
A - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
A1 - Recettes internes		A1 Dépenses financées sur recettes internes		
A1-1 Recettes hors emprunt				
Recettes fiscales	1 226 300	Dette publique	189 130	
Recettes non fiscales	42 700	Dépenses de personnel	396 800	
Recettes Exceptionnelles	61 900	Autres dépenses courantes	569 492	
Remboursements Prêts et avances	8 000			
Dons budgétaires	44 767	Dépenses en capital sur ressources internes	439 500	
Total recettes internes hors emprunt	1 383 667	Total dépenses sur recettes internes	1 594 922	-211 255
A1-2 Emprunt				
Emprunts	160 027			
Total emprunt	160 027			
Total A = (A1-1 + A1-2)	1 543 694	Total A = (A1-1)	1 594 922	-51 228
B - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
B - Recettes externes				
Tirage Dons et emprunts	273 300	Dépenses en capital sur ressources externes	273 300	
Total B	273 300	Total B	273 300	
TOTAL 1 = (A + B)	1 816 994	TOTAL 1 = (A + B)	1 868 222	-51 228
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	65 660	Titre 7 Dépenses	65 660	0
TOTAL C = (1 + 2)	1 882 654	TOTAL C = (1 + 2)	1 933 882	-51 228

II. – Pour l'année 2010, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons, au nom de l'Etat du Sénégal, pour un montant global de 529.322. 000. 000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

ARTICLE 19 : Les crédits ouverts, à titre exceptionnel, pour l'apurement des dépenses extrabudgétaires s'élèvent à un montant global de 30.392.000.000 de francs CFA.

Les dépenses relatives aux crédits ouverts ci-dessus, seront engagées, liquidées et ordonnancées et payées dans des conditions dérogatoires fixées par décret.

En application de l'article 2 de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001, portant loi organique relative aux lois de finances, des sanctions seront applicables aux personnes qui auront engagé les finances publiques à travers des dépenses irrégulières.

Les cocontractants, concernés par les dépenses extrabudgétaires, s'engagent à ne plus entretenir de telles opérations avec l'Administration.

ARTICLE 20 : Les dispositions de l'article 4 de la loi n° 2008-46 du 03 septembre 2008 instituant une redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Le taux de la redevance est fixé à 5 % du montant hors taxes de la prestation payé à l'opérateur.

Dakar, le 25 mai 2010

Le Président de séance





Un Peuple-Un But-Une Foi

Annexe 3

Répartition par section et par titre des Services Votés

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	LFR pour l'année 2010
		Réévaluation Services Votés
10 Dette Publique		
DETTE PUBLIQUE		
Dette Publique		
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et deniers	174.100.000.000	189.130.000.000
Total Dette Publique	174.100.000.000	189.130.000.000
TOTAL DETTE PUBLIQUE	174.100.000.000	189.130.000.000
Total Général Section 10	174.100.000.000	189.130.000.000
21 Présidence de la République		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	3.708.417.320	3.815.414.320
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	12.406.086.000	19.478.241.000
Titre 4 - 21 Transferts courants	18.395.670.000	23.196.386.000
Total Budget de Fonctionnement	34.510.373.320	46.490.041.320
TOTAL BUDGET GENERAL	34.510.373.320	46.490.041.320
Total Général Section 21	34.510.373.320	46.490.041.320
22 Assemblée Nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	6.294.320.660	6.294.320.660
Titre 3 - 22 Dépenses de fonctionnement	6.280.168.000	7.280.168.000
Titre 4 - 22 Transferts courants	96.800.000	96.800.000
Total Budget de Fonctionnement	12.671.288.660	13.671.288.660
TOTAL BUDGET GENERAL	12.671.288.660	13.671.288.660
Total Général Section 22	12.671.288.660	13.671.288.660
23 Commission Electorale Nationale Autonome		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 4 - 23 Transferts courants	1.700.000.000	1.700.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.700.000.000	1.700.000.000
TOTAL BUDGET GENERAL	1.700.000.000	1.700.000.000
Total Général Section 23	1.700.000.000	1.700.000.000



Un Peuple-Un But-Une Foi

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	LFR pour l'année 2010
		Réévaluation Services Votés
29 SENAT		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 29 Dépenses de personnel	3.062.777.000	3.062.777.000
Titre 3 - 29 Dépenses de fonctionnement	1.109.101.000	2.109.101.000
Total Budget de Fonctionnement	4.171.878.000	5.171.878.000
TOTAL BUDGET GENERAL	4.171.878.000	5.171.878.000
Total Général Section 29	4.171.878.000	5.171.878.000
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.449.712.340	1.449.712.340
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	4.053.465.000	4.053.465.000
Titre 4 - 30 Transferts courants	4.934.979.000	4.934.979.000
Total Budget de Fonctionnement	10.438.156.340	10.438.156.340
TOTAL BUDGET GENERAL	10.438.156.340	10.438.156.340
Total Général Section 30	10.438.156.340	10.438.156.340
31 Ministère des Affaires Etrangères		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	16.969.480.020	16.969.480.020
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	14.321.307.000	14.378.376.853
Titre 4 - 31 Transferts courants	4.958.636.000	4.958.636.000
Total Budget de Fonctionnement	36.249.423.020	36.306.492.873
TOTAL BUDGET GENERAL	36.249.423.020	36.306.492.873
Total Général Section 31	36.249.423.020	36.306.492.873
32 Ministère des Forces Armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	62.315.716.000	62.315.716.000
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	20.370.842.000	22.116.950.000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.362.279.000	2.362.279.000
Total Budget de Fonctionnement	85.048.837.000	86.794.945.000
TOTAL BUDGET GENERAL	85.048.837.000	86.794.945.000
Total Général Section 32	85.048.837.000	86.794.945.000



Un Peuple-Un But-Une Foi

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	LFR pour l'année 2010
		Réévaluation Services Votés
39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 39 Dépenses de personnel	246.366.980	246.366.980
Titre 3 - 39 Dépenses de fonctionnement	386.228.000	386.228.000
Titre 4 - 39 Transferts courants	61.474.000	61.474.000
Total Budget de Fonctionnement	694.068.980	694.068.980
TOTAL BUDGET GENERAL	694.068.980	694.068.980
Total Général Section 39	694.068.980	694.068.980
40 Ministère de l'Economie Maritime de la Pêche et des Transports Maritimes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.294.788.140	1.294.788.140
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	759.345.000	757.526.000
Titre 4 - 40 Transferts courants	171.600.000	171.600.000
Total Budget de Fonctionnement	2.225.733.140	2.223.914.140
TOTAL BUDGET GENERAL	2.225.733.140	2.223.914.140
Total Général Section 40	2.225.733.140	2.223.914.140
41 Ministère de la Coopération Internationale de l'Amenagement du Territoire des Transports Aériens et des Infrastructures		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	1.557.218.380	1.557.218.380
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	762.850.000	873.683.000
Titre 4 - 41 Transferts courants	200.000.000	200.000.000
Total Budget de Fonctionnement	2.520.068.380	2.630.901.380
TOTAL BUDGET GENERAL	2.520.068.380	2.630.901.380
Total Général Section 41	2.520.068.380	2.630.901.380
42 Ministère de l'agriculture		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	2.920.488.360	2.910.585.360
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1.503.214.000	1.478.879.000
Titre 4 - 42 Transferts courants	5.121.317.000	5.121.317.000
Total Budget de Fonctionnement	9.545.019.360	9.508.781.360
TOTAL BUDGET GENERAL	9.545.019.360	9.508.781.360
Total Général Section 42	9.545.019.360	9.508.781.360



Un Peuple-Un But-Une Foi

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	LFR pour l'année 2010
		Réévaluation Services Votés
47 Ministère de l'Energie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 47 Dépenses de personnel	174.544.000	154.410.000
Titre 3 - 47 Dépenses de fonctionnement	221.699.000	202.363.000
Titre 4 - 47 Transferts courants	50.000.000	50.000.000
Total Budget de Fonctionnement	446.243.000	406.773.000
TOTAL BUDGET GENERAL	446.243.000	406.773.000
Total Général Section 47	446.243.000	406.773.000
49 Ministère de l'Artisanat du tourisme et des relations avec le secteur privé et le secteur informel		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	638.059.100	638.059.100
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	355.069.000	355.069.000
Titre 4 - 49 Transferts courants	547.776.000	547.776.000
Total Budget de Fonctionnement	1.540.904.100	1.540.904.100
TOTAL BUDGET GENERAL	1.540.904.100	1.540.904.100
Total Général Section 49	1.540.904.100	1.540.904.100
50 Ministère de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen secondaire et des langues nationales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	132.842.301.640	132.842.301.640
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	87.868.523.000	87.868.522.300
Titre 4 - 50 Transferts courants	1.686.910.000	1.686.910.000
Total Budget de Fonctionnement	222.397.734.640	222.397.733.940
TOTAL BUDGET GENERAL	222.397.734.640	222.397.733.940
Total Général Section 50	222.397.734.640	222.397.733.940
53 Ministère de la Culture		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	841.258.680	841.258.680
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	515.702.000	515.702.000
Titre 4 - 53 Transferts courants	3.267.010.000	3.267.010.000
Total Budget de Fonctionnement	4.623.970.680	4.623.970.680
TOTAL BUDGET GENERAL	4.623.970.680	4.623.970.680
Total Général Section 53	4.623.970.680	4.623.970.680



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Un Peuple-Un But-Une Foi

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation Services Votés
59 Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	10.156.997.660	10.156.997.660
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	5.480.819.000	5.480.819.000
Titre 4 - 59 Transferts courants	880.384.000	880.384.000
Total Budget de Fonctionnement	16.518.200.660	16.518.200.660
TOTAL BUDGET GENERAL	16.518.200.660	16.518.200.660
Total Général Section 59	16.518.200.660	16.518.200.660
60 Charges non Réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	40.991.068.820	40.991.068.820
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	76.496.329.000	56.253.070.847
Titre 4 - 60 Transferts courants	64.742.937.000	66.262.455.000
Total Budget de Fonctionnement	182.230.334.820	163.506.594.667
TOTAL BUDGET GENERAL	182.230.334.820	163.506.594.667
Total Général Section 60	182.230.334.820	163.506.594.667
62 Min Elevage		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.461.604.300	1.461.604.300
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	813.705.000	813.705.000
Titre 4 - 62 Transferts courants	29.142.000	229.142.000
Total Budget de Fonctionnement	2.304.451.300	2.504.451.300
TOTAL BUDGET GENERAL	2.304.451.300	2.504.451.300
Total Général Section 62	2.304.451.300	2.504.451.300
63 Ministère de la communication et Porte Parole du Gouvernement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	301.102.460	301.102.460
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	1.034.371.000	1.022.216.000
Titre 4 - 63 Transferts courants	721.370.000	721.370.000
Total Budget de Fonctionnement	2.056.843.460	2.044.688.460
TOTAL BUDGET GENERAL	2.056.843.460	2.044.688.460
Total Général Section 63	2.056.843.460	2.044.688.460



RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Un Peuple-Un But-Une Foi

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2010	LFR pour l'année 2010
		Réévaluation Services Votés
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des Centres Universitaires Régionaux(CUR) et de la Recherche Scientifique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	2.253.797.080	2.253.797.080
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.945.731.000	3.051.449.000
Titre 4 - 75 Transferts courants	79.425.872.000	79.425.872.000
Total Budget de Fonctionnement	84.625.400.080	84.741.118.080
TOTAL BUDGET GENERAL	84.625.400.080	84.741.118.080
Total Général Section 75	84.625.400.080	84.741.118.080
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS:	1.110.000.000.000	1.125.030.000.000

ANNEXE 8 bis

SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

en milliards de francs CFA

	SERVICE PREVISIONNEL LFR 2010			SERVICE PREVISIONNEL LFI 2010
	DETTE EXTERIEURE	INT + COM	principal	DETTE EXTERIEURE
Crédits multilatéraux	72,66	19,72	52,94	71,91
dont BIRD/IDA/FIDA	37,80	10,91	26,89	37,38
BAD/FAD	12,86	3,38	9,48	13,06
OPEP/DADEA/BID	13,03	3,21	9,82	14,47
FMI				
Autres crédits	8,97	2,22	6,75	7,00
Crédits Bilatéraux	36,14	15,54	20,60	41,99
Pays de l'OCDE	22,60	10,61	11,99	27,77
Pays arabes	7,50	1,66	5,84	8,35
Autres	6,04	3,27	2,77	5,87
Autres crédits	0,91	0,05	0,86	5,98
Crédits d'Exportation	0,91	0,05	0,86	0,91
BCKOW			0,00	5,07
Crédits com. Non assurés			0,00	
Dettes rééchelonnées			0,00	
Opérations financières	7,80	7,80	0,00	7,80
Euro Bond	7,80	7,80	0,00	7,80
Total Brut (a)	117,51	43,11	74,40	119,88
Economies PPTE (b)				
Economies IADM(c)				
Total Net (a-b-c)	117,51	43,11	74,40	119,88
dettes intérieures				
	DETTE INTERIEURE LFR 2010			DETTE INTERIEURE 2010
Titres d'Etat	0,73	0,00	0,73	0,73
Rachat FMI	3,21	2,95	0,26	0,09
Titres P.B.E.			0,00	
Dépôt KOWEITEN	3,61	0,26	3,35	5,57
Autres emprunt	12,22	12,22	0,00	
Remboursement découvert statutaire BCEAO	8,54	0,64	7,90	8,54
Obligations du Trésor par adjudication			0,00	
Sénégal 5,5% 2007-2017	7,79		7,79	7,79
Sénégal 7% 2008-2018	3,56		3,56	3,56
Sénégal 6,5% 2008-2018	2,00	2,00	0,00	
Sénégal 6,5% 2009-2014	2,02	2,02	0,00	
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne			0,00	
Sénégal 5,5% 2006-2010	11,87	3,00	8,87	11,87
Sénégal 5,5% 2007-2012	16,07	2,28	13,79	16,07
TOTAL	71,62	25,37	46,25	54,22
Total général	189,13	68,48	120,65	174,10

Annexe 13

Situation de la dette des Etablissements publics

Structure	type de dette	2008	2009
Hôpital principal de Dakar (HPD)	Fournisseurs	3 125 832 974	2 597 235 072
	Fiscales	3 005 579 880	3 519 911 286
	Sociales	2 067 256 573	2 407 225 611
	Sous Total 1	8 198 669 427	8 524 371 969
Hôpital de Fann (CHN Fann)	Fournisseurs	701 600 186	439 820 782
	Fiscales	213 039 068	300 992 377
	Sociales	16 435 142	0
	Sous Total 2	931 074 396	740 813 159
Hôpital A. le DANTEC (HALD)	Fournisseurs	1 047 333 113	936 154 372
	Fiscales	610 075 086	721 275 397
	Sociales	488 416 652	331 132 741
	Sous Total 3	2 145 824 851	1 988 562 510
Hôpital Général de Grand Yoff (HOGGY)	Fournisseurs	3 170 007 172	3 245 463 033
	Fiscales	1 223 213 512	1 675 514 950
	Sociales	485 950 402	729 201 241
	Sous Total 4	4 879 171 086	5 650 179 224
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD)	Fournisseurs	3 733 385 653	4 652 122 408
	Fiscales	570 473 775	570 473 775
	Sociales	467 325 102	467 325 102
	Sous Total 5	4 771 184 530	5 689 921 285
Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD)	Fournisseurs	333 837 786	824 436 628
	Fiscales	1 205 403 550	1 309 617 671
	Sociales	161 516 102	158 921 217
	Sous Total 6	1 700 757 438	2 292 975 516
Total dettes fournisseurs		12 111 996 884	12 695 232 295
Total dettes fiscales		6 827 784 871	8 097 785 456
Total dettes sociales		3 686 899 973	4 093 805 912
Total général		22 626 681 728	24 886 823 663

Source: DGCPT/ agents comptable des établissements publics.

NB: un audit, en préparation au niveau de l'Inspection Générale des Finances, au plus tard en septembre 2010, permettra d'actualiser la présente annexe.